

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : H34/2016
N/Réf. : JMB/BXL-2.2377/s.592
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute 235/237. Demande de permis modificatif pour la création de deux commerces au lieu d'un. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme Oumayma Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 16/08/2016, en référence, reçue le 17/08/2016, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 14/09/2016.

La CRMS avait émis un avis défavorable sur la demande de rénovation lourde et la transformation de deux maisons situées aux n°s 235 et 237 de la rue Haute en sa séance du 18/12/2013 (GM/BXL-2.2377/s.547). Le n°235 se trouve dans la zone de protection et à côté de la maison classée au n°233 (angle rue des Renards).

La demande actuelle de permis modificatif porte uniquement sur un changement d'affectation d'un magasin vers deux magasins.

Cette modification n'appelle pas de remarques particulières sur le plan patrimonial.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).

